

Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelles (B)

Introduction

L'enjeu de cette forme : la dimension ecclésiale et le caractère premier de l'appel de Dieu à la réconciliation y sont rendus plus explicites, notamment par la liturgie de la Parole qui précède la démarche individuelle (cf. RF 34 = RR 22).

Antécédents :

- a) Lointains : les célébrations avec confession et absolution générales du MA ... jusqu'au 19^e s.
- b) Plus proches, dès les années 60, lorsque qu'on n'osait pas encore séparer les deux formes (sacramentelle individuelle - communautaire) l'une de l'autre

Structure : A la structure du RF, on pourrait préférer la structure classique : (1) Rites initiaux (2) Liturgie de la Parole, jusqu'à l'examen de conscience (3) Liturgie de la réconciliation (4) Rites de conclusion (ainsi dans : *La célébration des Sacrements*, 827-840)

a) S'accueillir mutuellement (RF 94-110 = RR 48-50. Cf. RF 35 = RR 23)

On adaptera avec souplesse, selon les circonstances, le modèle de base de la Messe... (cf. RF 94)

- 1) **Chant d'ouverture** – 2) **Salut du célébrant** (salutation liturgique et/ou monition) – 3) **Prière d'ouverture (oraison ou prière dialoguée)**

N.B. On veillera particulièrement à l'aménagement des lieux (cf. RF, p. 48) et à la présence d'un nombre suffisant de prêtres.

b) Ecouter la parole de Dieu (RF 111-114 = RR 51. Cf. RF 36 = RR 24)

Plusieurs possibilités (la souplesse caractéristique du RF) :

- 1) une seule lecture suivie d'un partage (de préférence tirée des Evangiles)
- 2) trois lectures successives (comme à la messe dominicale)
- 3) des lectures rythmant la célébration (par ex. Ephésiens selon les 4 étapes de la célébration)

Une tentation à prévenir : une interprétation – et donc un choix – moralisant(e) de l'Ecriture !

c) Confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché

(RF 115-122 = RR 52-54. Cf. RF 37s. = RR 25s.)

1. **Homélie ou partage** (facultatifs)
2. **Examen de conscience** (qui peut se faire en silence)

L'examen de conscience, tout en étant précis et suggestif, devrait pouvoir éviter la culpabilisation, c'est-à-dire être *spirituel* et être une confession de l'*amour* de Dieu. E. a. suggestions:

1. Orienter l'examen de conscience d'abord vers Dieu et vers le Christ : leur nom et leur présence doivent être les premiers évoqués.
2. Diversifier les expressions, éviter le caractère répétitif (pour éloigner ainsi le moralisme en même temps que l'ennui)
3. Utile que chaque personne prépare chez soi avant la célébration l'examen de conscience (2 méthodes complémentaires : faire le point sur sa propre vie; se laisser provoquer par un texte biblique) (selon: Groupe Pascal Thomas, *Du côté des célébrations pénitentielles*, 38-47).

3. **"Prière communautaire de confession"** (*La célébration ...*, 831 : "Demande communautaire du pardon")

Les pénitents indiquent par un **geste** qu'ils désirent le pardon de Dieu : se lèvent, s'inclinent, tendent les mains en attitude orante, etc. (Groupe Pascal Thomas, o.c. p. 30).

La **prière** de préparation à la confession (à choix : *Je confesse à Dieu*, prière litanique (adressée au Père ou au Fils : RF 119 = RR 54, cf. RF 178-184 et RR 202-205) ou chant au Christ¹) se termine toujours par le *Notre Père* (RR 27), où l'on demande le pardon du Seigneur, éventuellement suivi par une oraison.

Après le temps d'expression *commune* vient un temps d'expression *personnelle* :

¹ Des formes les plus simples aux formes les plus développées (RF 117)

d) Accueillir le pardon de Dieu pour en être les témoins auprès de tous

(RF 123-150 = RR 55-59. Cf. RF 40-42 = RR 28-30)

1. Confession et absolution individuelles

- Monition + Dispositions matérielles (le défi du nombre !)
- Paroles sacramentelles d'absolution

2. Proposition à l'assemblée d'un signe de conversion et de pénitence

- Tous les prêtres se groupent autour du président de l'assemblée. Celui-ci peut proposer aux fidèles réconciliés **un signe de conversion** (comme pour la forme A : p. 64 [cf. p. 36]) si cela n'a pas été fait à l'issue des rencontres individuelles, ou les inviter à se manifester mutuellement **la paix du Christ**, puis à rendre grâce :

3. Action de grâce : trois façons de faire :a) **Chant (Psaume, Cantique, autre) de l'assemblée conclu par une oraison du célébrant** (RF 131-139)b) **Action de grâce du célébrant conclue par un chant de l'assemblée** (RF 140-142)

- deux oraisons à choix, introduisant au chant du *Magnificat* ou du *Benedictus*
- une Préface du missel, selon les temps liturgiques (discutable)

c) **Action de grâce avec refrain de l'assemblée** (RF 143-145)**4. Conclusion** : Bénédiction brève ou bénédiction solennelle (3 formules à choix, tripartites, dont 2 trinitaires).

Envoi.

Bilan

Cette forme convient d'abord à des groupes restreints (par ex. pour une retraite, où l'action de grâce commune peut être séparée, dans le temps, des confessions personnelles).

Elle devient **problématique** s'il y a beaucoup de pénitents par rapport aux prêtres, alors le temps jusqu'à l'action de grâces commune devient trop long, de sorte qu'on est tenté d'abrégé la confession individuelle et qu'un dialogue paisible et fécond devient une illusion.

Elle appelle une **réserve de principe** : deux formes différentes mais complémentaires sont réunies en une : le nouvel *Ordo* sanctionne une pratique qui date du début des célébrations pénitentielles, lorsqu'on n'osait pas encore séparer les deux formes l'une de l'autre.

La **solution** est plutôt dans un étalement dans le temps, avec célébrations communautaires non-sacramentelles et confession individuelles (par exemple au cours d'une journée qui se termine par l'eucharistie qui rassemble tous ceux qui auront participé à des moments et de façons diverses à la démarche pénitentielle de la journée).